

14<sup>E</sup> COLLOQUE INTERNATIONAL DU CRDH  
en association avec la délégation régionale du CICR à Paris

**70 ANS APRÈS L'ADOPTION  
DES CONVENTIONS DE GENÈVE :  
LE DROIT INTERNATIONAL  
HUMANITAIRE CONFRONTÉ  
À DE NOUVEAUX DÉFIS ?**

—  
Réflexions  
sur les interactions  
normatives

**7 / 8 NOVEMBRE 2019**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE  
AVANT LE 27 OCTOBRE  
[www.eventbrite.fr](http://www.eventbrite.fr)





## 70 ANS APRÈS L'ADOPTION DES CONVENTIONS DE GENÈVE : LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE CONFRONTÉ À DE NOUVEAUX DÉFIS ?

Réflexions sur les interactions normatives

1<sup>RE</sup> DEMI-JOURNÉE

14 H > 18 H

### 🕒 14 h 00 | Allocutions de bienvenue

**Coralie Dubost**

Députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Hérault

**Guillaume Leyte**

Président de l'université Paris II Panthéon-Assas

**Cordula Droege**

Cheffe de la division juridique du CICR à Genève

### Propos introductifs

**Sébastien Touzé**

Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas

**Olivier de Frouville**

Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, directeur du CRDH

### 🕒 14 h 30 | Rapport général

**Marco Sassòli**

Directeur de l'Académie du droit international humanitaire et des droits humains, Genève

## Le droit international humanitaire face à la conflictualité contemporaine

Présidence : **Sandra Szurek**

Professeur émérite de l'université Paris Nanterre

### 🕒 15 h 00 > 15 h 30

### DE LA GUERRE AUX CONFLITS : PEUT-ON CARTOGRAPHIER LA CONFLICTUALITÉ CONTEMPORAINE ?

**Jean-Vincent Holeindre**

Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, centre Thucydide

### 🕒 15 h 30 > 16 h 00

### COMMENT QUALIFIER LES CONFLITS ARMÉS CONTEMPORAINS ? ÉVOLUTION ET PERTINENCE DES CRITÈRES

**Tristan Ferraro**

Conseiller juridique principal, CICR Genève

### 🕒 16 h 00 > 16 h 30 | Débats et pause

### 🕒 16 h 30 > 17 h 00

### PEUT-ON RÉSOUDRE LES CONFLITS DE QUALIFICATION ?

**Jérôme de Hemptinne**

Docteur, chargé de cours à l'université de Louvain et à l'Académie du droit international humanitaire et des droits humains de Genève

2<sup>E</sup> DEMI-JOURNÉE

9 H 30 > 13 H

## Les nouveaux défis normatifs du droit international humanitaire

Présidence : **François Alabrune**

Directeur des affaires juridiques, ministère de l'Europe et des affaires étrangères

### 🕒 9 h 30 > 10 h 00

### LE CHAMP D'APPLICATION DU DIH EST-IL EXTENSIBLE ET COMMENT LE CONJUGUER AVEC D'AUTRES CORPUS JURIDIQUES ?

**Cordula Droege**

Cheffe de la division juridique du CICR à Genève

### 🕒 10 h 00 > 10 h 30

### LES CONFLITS NORMATIFS : PRÉSENTATION, RÉOLUTION

**Françoise Hampson**

Professeur émérite à l'université d'Essex, membre de la Commission d'enquête internationale sur le Burundi

### 🕒 10 h 30 > 11 h 00 | Débats et pause



## 70 ANS APRÈS L'ADOPTION DES CONVENTIONS DE GENÈVE : LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE CONFRONTÉ À DE NOUVEAUX DÉFIS ?

Réflexions sur les interactions normatives

### TABLE RONDE

## Champs d'interactions normatives

🕒 11h00 › 11h15

### LE DROIT DE LA GUERRE APRÈS LA GUERRE ?

Xavier Philippe

Professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

🕒 11h15 › 11h30

### DISPARITIONS FORCÉES OU PERSONNES DISPARUES ?

Alessandra La Vaccara

Missing migrants program manager, International Commission on Missing Persons

🕒 11h30 › 12h00

### TERRORISME DANS LA GUERRE ET GUERRE CONTRE LE TERRORISME ?

Marina Eudes

Maître de conférences à l'université Paris Nanterre

🕒 12h00 › 12h15

### QUEL DROIT APPLICABLE AUX ROBOTS ?

Joanne Kirkham

Doctorante au CRDH

🕒 12h15 › 13h00 | **Débats**

🕒 13h00 › 14h30 | **Déjeuner libre**

3<sup>e</sup> DEMI-JOURNÉE

14H30 › 17H00

## Les nouveaux acteurs et les nouvelles responsabilités

Présidence : Ghislaine Doucet

Conseiller juridique principal, délégation du CICR en France

🕒 14h30 › 15h00

### DE NOUVEAUX RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ POUR DES NOUVEAUX ACTEURS

Aurélien Godefroy

Doctorant au CRDH

🕒 15h00 › 15h30

### LES NOUVELLES FORMES DE CONTRÔLE

Andrew Clapham

Professeur au Graduate Institute, Genève, membre de la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan

🕒 15h30 › 16h00 | **Débats et pause**

🕒 16h00 › 16h30

### LES NOUVELLES FORMES DE RÉPARATION

Élisabeth Salmon-Garate

Professeur à l'Université pontificale catholique du Pérou

🕒 16h30 › 17h00 | **Conclusion**

Éric David

Professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles

# 70 ANS APRÈS L'ADOPTION DES CONVENTION DE GENÈVE : LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE CONFRONTÉ À DE NOUVEAUX DÉFIS ?

## Réflexions sur les interactions normatives

Le CRDH saisit cette année l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949 pour organiser un grand colloque international sur les nouveaux défis du droit international humanitaire (DIH). La fin du xx<sup>e</sup> siècle et le début du xx<sup>e</sup> siècle ont en effet été marqués par des mutations de la conflictualité qui ont profondément affecté les conditions de mise en œuvre du « droit de la guerre ». Certes, aujourd'hui encore, la plupart des conflits se situent dans un cadre territorial et opposent les forces armées d'un État et un ou à plusieurs groupes armés relativement organisés et dotés d'un commandement responsable, incarnant le plus souvent la « branche armée » d'un mouvement politique. Mais à cette réalité relativement bien appréhendée par le droit est venue se juxtaposer un « hyper-terrorisme » transnational dont l'apparition culmine avec les attaques du 11 septembre. Dans ce contexte, on assiste à un double phénomène de dé-spatialisation et de dé-temporalisation des conflits : la guerre est « partout » et peut surgir sur le territoire de tout État considéré comme « ennemi » ; le conflit devient permanent et virtuellement sans fin, au fil des recompositions de groupes armés et cellules terroristes animés d'une même idéologie.

À ces nouvelles situations s'ajoutent des interventions croissantes de la part de multiples acteurs non-étatiques. Les organisations internationales, qu'il s'agisse de l'ONU ou des organisations régionales, deviennent ainsi des acteurs de premier plan soit du fait de leur participation directe aux affrontements, soit dans le cadre de missions de prévention ou encore de reconstruction et de transition post-conflit. Le rôle des acteurs privés est aussi mis en cause, qu'il s'agisse de l'explosion du phénomène des sociétés privées de sécurité, ou de l'implication des entreprises dans les conflits, comme l'a montré par exemple la récente mise en examen de *Lafarge* en lien avec ses activités en Syrie.

Cette complexité des conflits contemporains est encore renforcée par des mutations technologiques majeures, qui posent à nouveau frais la problématique de l'adaptation des principes généraux du droit international humanitaire. L'intelligence artificielle et les nanotechnologies, en particulier, ouvrent la voie au développement de nouvelles armes, posant le problème de leur réglementation, comme le montrent par exemple les discussions déjà vives autour des systèmes d'armes autonomes (« robots tueurs »). De même, le développement des réseaux informatiques a vu l'apparition d'un nouvel espace de conflit, le cyberspace, ouvrant la voie à une « cyber-guerre » dont les contours juridiques demeurent encore flous.

Le but du colloque sera de s'interroger sur l'ensemble de ces évolutions en mettant en avant un phénomène juridique particulier, à savoir celui des interactions entre les régimes juridiques et les ordres normatifs. Depuis sa création le DIH ne cesse en effet de s'adapter progressivement aux nouveaux enjeux, à partir des principes « intransgressibles » qui lui servent de fondement. Mais un fait marquant de ces dernières décennies réside dans le fait que cette adaptation s'opère aussi par le biais d'autres corpus normatif, comme le droit international des droits de l'Homme et le droit international pénal ; et qu'elle met à contribution les ordres juridiques et les institutions non seulement des États, mais aussi des organisations internationales. Il s'agira donc d'examiner l'apport de ces interactions dans le cadre de trois problématiques : *l'évolution* des situations dans lesquelles le droit international humanitaire est amené à s'appliquer et les difficultés qui en découlent, notamment en termes de qualifications et d'applicabilité des corpus normatif ; *l'adaptation des normes* face aux nouveaux enjeux et aux lacunes par la mise à contribution, la réinterprétation ou la transposition d'autres normes existantes ; *l'établissement des responsabilités*, l'infliction de sanctions ou l'octroi de réparations en cas de violations du droit international humanitaire.

### Modalités

#### Accueil des participants

Assemblée nationale - Salle Colbert, 128 rue de l'Université 75007 Paris

Jeudi 7 novembre : 13 h 00 - Vendredi 8 novembre : 8 h 30

Une pièce d'identité en cours de validité sera exigée à l'entrée.

#### Inscription obligatoire avant le 27 octobre 2019

[www.eventbrite.fr/e/billets-colloque-crdh-2019-les-defis-contemporains-du-dih-71804034801](http://www.eventbrite.fr/e/billets-colloque-crdh-2019-les-defis-contemporains-du-dih-71804034801)